

ANNEE 2019

Délibération n°

20180030

SEANCE PUBLIQUE DU 11 AVRIL 2019

Date de convocation : 5 avril 2019

Date d'affichage : 15 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 15

Vote : 15 (dont 2 pouvoirs)

Pour : 13 (dont 1 pouvoir)

Contre : 0

Abstention : 2 (Mme Vigier & M. Sorhaits)

Adopté à la majorité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 5 avril 2019, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Michel KLISZ, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ.

Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Brigitte ETCHEVERRY, Marie-Dominique GAY, Dominique VIGIER, Sophie DELETTRE (arrivée à 18h20).

Absent(s) excusé(s) : Mme Annie UHALDEBORDE, Mme Valérie RÉCART (pouvoir à Mme Chantal BONZON), M. Pierre SORHAITS (pouvoir à Mme Dominique VIGIER), Mme Emmanuelle DALLET, M. Philippe BIGOTEAU, M. Michel GOÑY.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**OJ n°14 : Affectation des résultats
de l'exercice 2018
Budget général**

Excédent de fonctionnement reporté 212 507.65€

Ou Déficit de fonctionnement reporté

Excédent de fonctionnement 2018 624 058.88€

Ou Déficit de fonctionnement 2018 €

Total excédent de fonctionnement 836 566.53€

Ou Total Déficit de fonctionnement

Excédent d'investissement reporté 154 222.42€

Ou Déficit d'investissement reporté €

Excédent d'investissement 2018

Ou Déficit d'investissement 2018 530 465.70€

Total Excédent d'investissement

Ou Total Déficit d'investissement 376 243.28€

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2018 s'établissent comme suit :

Dépenses d'investissement reportées	241 110.92€
Recettes d'investissement reportées	0.00€
Solde positif	0.00€
Ou Solde négatif	241 110.92 €

Considérant par conséquent, que le besoin d'autofinancement sur la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser) :

Besoin d'autofinancement	617 354.20€
--------------------------	-------------

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 du budget général, comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	617 354.20€
Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recette)	219 212.33€
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	€
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	€
Ou Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	617 243.28 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY

